



VILLE de FRÉVENT

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le

ID : 062-216203612-20260327-20260327-AI

# ARRÊTÉ DU MAIRE

Préfecture  
du PAS-de-CALAIS

Arrondissement  
d'ARRAS

Canton de  
SAINT-POL/TERNOISE

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS  
ET DE SIGNATURE –  
M<sup>me</sup> Christine LEGUILLETTE- 1<sup>ère</sup> adjointe**

Nous, Johann DELARCHE, Maire de la Commune de FRÉVENT,

**VU** l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

**VU** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au maire, sauf disposition contraire dans la délibération de subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le conseil municipal ;

**VU** l'élection du Maire et des adjoints du 22 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que Madame Christine LEGUILLETTE été élue 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire lors du Conseil Municipal du 22 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** qu'il y est nécessaire pour le bon fonctionnement des services municipaux de donner délégation de fonction et de signature à l'intéressée,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Une délégation de fonction et de signature est donnée à **Madame Christine LEGUILLETTE – 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire** dans les domaines suivants : Finances et Ressources Humaines

**ARTICLE 2 :** Les missions sont les suivantes :

- Elaboration et suivi de l'exécution budgétaire
- Suivi des demandes de subventions
- Gestion et organisation des services
- Recrutement, déroulement et progression de carrière
- Supervision du CST et des formations

**ARTICLE 3 :** Cette délégation, exercée sous ma responsabilité, subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

**ARTICLE 4 :** L'intéressée a commencé effectivement à exercer ces fonctions déléguées le 23 mars 2026

**ARTICLE 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes municipaux et dont ampliation sera transmise :

- Monsieur le préfet du Pas-de-Calais
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Pol-sur-Ternoise

**Signature autorisée**  
Christine LEGUILLETTE

**Frévent le 22 Mars 2026**  
Transmis à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le 27 MARS 2026  
Le Maire  
Johann DELARCHE

